

*Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire*

*DIRECTION DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS PUBLICS*

*Avis d'Appel d'Offres international ouvert (AAOI)*

**AAOI N° :01/CPMP-MHUAT/2023**

**Construction de l'Ecole d'Enseignement Technique, de Formation**

**Professionnelle des Mines, du Pétrole et du Gaz de Nouakchott.**

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à la publication du plan annuel des marchés publics PPM 2022 (actualisation n°10) paru dans le site [www.arnp.mr](http://www.arnp.mr).

2. Cet Avis d'appel d'offres est relatif au Dossier d'Appel d'Offres N°01/CPMP-MHUAT/2023.

Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer la construction de l'Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle des Mines, du Pétrole et du Gaz de Nouakchott dans un délai ne dépassant pas **18 mois**.

3. Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour les travaux de construction de l'Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle des Mines, du Pétrole et du Gaz de Nouakchott

4. Le présent appel d'offres est un appel d'offres international ouvert en un seul lot ;

Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres ;

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la DBEP du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, Immeuble R+9 route soukouk 5ème étage, à Nouakchott, ou par une lettre adressée à l'E-mail suivant : **cmdhuat@gmail.com**, a et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres pendant les heures ouvrables ;

6. Les exigences en matière de qualification sont détaillées dans la section III du DAOI comme suit :

- Avoir réalisé un chiffre un chiffre d'affaires moyen de travaux, attesté à travers des attestations de bonne exécution, durant les cinq dernières années, d'un montant équivalent à : **100 000 000 MRU ou son équivalent en monnaies librement convertibles**. En cas de groupement, le chef de fil doit répondre à 50 % de ce critère, ce chiffre d'affaires sera calculé à partir des attestations délivrées par les maîtres d'ouvrages publics, parapublics ou une organisation ou ONG reconnues.
- Avoir réalisé avec succès, en tant qu'entreprise principale, au moins deux (02) projets de nature, de complexité technique et financière similaires en volume et **en nature durant les dix (10) dernières années**. Les expériences non attestées par un maître d'ouvrage public ou parapublic ne seront pas prises en considération. En cas de groupement, le chef de file doit répondre à **50 % de ce critère**.
- Disposer du personnel et du matériel nécessaires pour l'exécution des travaux (voir critères de qualification)
- Fournir une attestation bancaire justifiant que le candidat dispose d'une capacité d'autofinancement pour ce marché de **45 000 000 MRU Ou son équivalent en monnaies librement convertibles**.

Les entreprises qui sont dans la situation ci-dessous décrite ne peuvent pas être attributaires de ce marché :

- Les entreprises qui ont eu des projets résiliés avec le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT) durant les deux dernières années.
- Les entreprises qui ont des projets avec le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT) accusant un retard de plus de 50% des délais contractuels le jour de l'ouverture ;
- Les entreprises qui ont des marchés en cours d'exécution, le jour de lancement du présent DAO, avec le département dépassant le nombre de deux marchés.

Pour les soumissionnaires étrangers en seul ou en consortium :

- ✓ Doivent être représentées dans les offres par le directeur de la société, une procuration de délégation de pouvoir de signature à une autre personne ne sera pas autorisée,
- ✓ Doit avoir, un URL (site web) opérationnel qui doit être indiqué dans le formulaire de renseignement,
- ✓ Fournir l'attestation de non faillite, daté de moins de 06 mois, et le registre de commerce,
- ✓ Les contacts des bénéficiaires délivrant les attestations de services faits devront être fournis dans leurs offres.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : la DBEP du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, Immeuble du Gouvernement, Immeuble R+9 route soukoug 5ème étage, à Nouakchott, contre un paiement non remboursable de **30 000 MRU** versées dans un compte au trésor public. Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais en utilisant le mode d'acheminement qu'ils auraient choisis.

8. Les offres devront être rédigées en langue **arabe** ou **française** devront être déposées à l'adresse suivante : **Commission des Marchés du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire – KSAR OUEST lot n 58 :C extension château d'eau ; Tél : 45240149, Adresse mail : [cmdhuat@gmail.com](mailto:cmdhuat@gmail.com)** Nouakchott, Mauritanie au plus tard le **lundi 20 février 2023 à 12H heures** TU. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes, **le lundi 20 février 2023 à 12H heures** 05minTU, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis, à l'adresse : à Monsieur le président de la CPMP- MHUAT, **KSAR OUEST lot n 58 :C extension château d'eau ; Tél : 45240149, Adresse mail : [cmdhuat@gmail.com](mailto:cmdhuat@gmail.com)** Nouakchott, Mauritanie..

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, conformément au modèle figurés dans les formulaires de qualification, d'un montant de **2 500 000 MRU** ou un montant équivalent dans une monnaie librement convertible valable 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres, délivrée ou certifiée par une banque primaire installée ou agréée en Mauritanie.

10. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **90 jours**, à compter de la date limite de dépôt des offres.

Signature :

---

Le Secrétaire Général